

## Choix matières, masters, CRFPA

Par **CamJ**, le **09/08/2010** à **23:02**

Bonjour,

Je m'interroge en ce moment sur la suite de mes études et sur les choix à faire, et je suis un peu perdue, alors je m'en remets à vous pour me conseiller !:)

Je rentre l'année prochaine en L3 à l'université de Nantes. Je souhaiterais devenir avocate spécialisée en droit public. Après m'être informée, le meilleur cursus à suivre est je crois de faire un M1 droit public (il y en a un à Nantes), et ensuite un M2 contentieux public (pas à Nantes (en public à Nantes il n'y a que des masters recherches). J'avais pensé alors à l'université d'Aix qui est réputée, en droit public notamment, et pour être moins ambitieuse que la Sorbonne. Mais est-ce mieux de partir directement en M1 à Aix pour mettre plus de chances de mon côté d'être prise en M2 ou bien, sans m'inquiéter, au vu peut-être de mes notes actuelles, est-ce que je peux sereinement faire mon M1 à Nantes et demander Aix ensuite? Même chose pour la Sorbonne? (mais avec moins d'espoir ^^).

Quelle est la réelle différence entre un master professionnel et un master recherche? Le stage diffère mais j'ai vu que dans les cabinets c'est à peu près 50/50 de chaque alors un master recherche n'est pas forcément handicapant lorsqu'on tente d'entrer au CRFPA juste ensuite? A ce moment là je pourrai peut-être faire tout mon cursus à Nantes et tenter le CRFPA de Rennes.

J'ai eu mes deux années de droit en validant avec environ 13,5 de moyenne chaque semestre (sauf le 2nd, à 11,25). Il paraît qu'en fait en M1 il n'y a pas de sélection, même à la Sorbonne, mais je ne sais pas si ça vaut la peine que je fasse mon M1 là bas mais que la sélection soit trop rude en M2 et qu'ensuite je doive trouver une autre université. Est-ce mieux, ou est-ce que je peux rester à Nantes, faire un bon M1 et m'orienter vers un M2 à Aix, voir à la Sorbonne ?

D'autre part je me demande si les options que l'on choisit pour la L3 maintenant sont déterminantes pour la sélection en M2? Je serai tentée de prendre droit international public en TD ainsi que droit fiscal en TD au premier semestre et au second droit international public et droit de la fonction publique, parce que par curiosité j'aimerais connaître de ces matières en TD alors que d'autres telles que droit communautaire ou liberté fond. me semblent moins "attirantes", et j'ai l'impression d'avoir déjà travaillé sur les libertés fondamentales avec les droit des personnes en TD en première année même si je suis bien consciente que ce sont des matières différentes. Pareils pour "contrats publics" en TD au second semestre, ça me semble reprendre un peu un pan des TD de droit administratif de seconde année et ma curiosité m'entraîne ailleurs. Les matières telles que Droit commu. ou lib. fondamentales je ne les verrai que sans TD. Est-ce "grave"? Je sais que pour le grand oral de l'examen du CRFPA Libertés fond. est essentiel mais je sais que j'arrive très bien à m'investir dans une matière sans avoir fait les TD, c'est plus pour l'éventuelle sélection en M2 que je m'inquiète quant à ce choix de matières, même si je viserai une bonne note dans ces matières sans les avoir prises en TD.

Voilà voilà un peu toutes mes questions et la confusion qui règne un peu en ce moment dans

ma tête !  
Merci d'avance pour vos réponses!